

Association pour la Course Croisière des Ports Vendéens

ADRESSE POSTALE

9 rue des Mouettes 85340 Les SABLES D'OLONNE

Avenant n° 1 à l'avis de course

La règle n° 14.5 de l'avis de course est modifiée par :

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon temps sur distance avec CVL.

Mis sur site le 2 juin 2021 à 12h00

Pour le comité d'organisation

Thierry MEUNIER